

BAREME D'HONORAIRES - TRANSACTION

Montant de la transaction	Honoraires TTC
Immeubles, maisons et appartements	
Ventes inférieures à 125.000 €	Forfait de 8.500 €
Entre 125 001 € et 300.000 €	5 % net vendeur
Entre 300 001 € et 500.000 €	4,5 % net vendeur
Entre 500 001 € et 800.000 €	4,5 % net vendeur
Au delà de 800.001 €	4 % net vendeur
Parking, cave	10 % avec un forfait de 4.500 €
Terrain à bâtir	8 % net vendeur
Locaux commerciaux, bureaux	
Fonds de commerce, droit au bail, cession de parts	7 % HT du prix de vente

Autres	Honoraires TTC
Estimation	Bien d'une surface < 150 m ² = 280 € TTC
	Bien d'une surface > 150 m ² = 380 € TTC
	<i>A déduire des honoraires en cas de vente du bien</i>
Expertise	Sur devis (voir département expertise)

TVA au taux en vigueur soit 20%

Notes :

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat
Le cabinet ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Notre médiateur de la consommation :

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>



BAREME D'HONORAIRES – LOCATION (ZTT)

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 - Conforme loi ALUR

1. Appartement vide :

Charges locataires	Honoraires TTC		
	Zones très tendues	Honoraires TTC Zones tendues	Honoraires TTC Hors Zones
Recherche du locataire, organisation des visites Constitution des dossiers, rédaction du bail	12 € / m ²	10 € / m ²	8 € / m ²
Etat des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

Charges propriétaires	Honoraires TTC
Recherche du locataire, organisation visites Constitution dossiers, rédaction d'actes Négociation et entremise	8 % du loyer annuel hors charges
Etat des lieux	3 € / m ² avec un minimum de 100 €

2. Appartement meublé :

Charges locataires	Honoraires TTC	Honoraires TTC	Honoraires TTC
Recherche du locataire, organisation des visites Constitution des dossiers, rédaction du bail	12 € / m ²	10 € / m ²	8 € / m ²
Etat des lieux	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²

Charges propriétaires	Honoraires TTC
Recherche du locataire, organisation visites Constitution dossiers, rédaction d'actes Négociation et entremise	15 € / m ² 100 € de frais de dossier
Etat des lieux	

Baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 - Biens professionnels

Catégorie de biens	Honoraires
Locaux commerciaux, d'activité	30 % HT du loyer annuel facial inscrit sur le bail (TVA en sus)
Bureaux	
Entrepôts, garage	
	50% à la charge du bailleur 50% à la charge du preneur

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Notre médiateur de la consommation :

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

BAREME D'HONORAIRES CHASSE LOCAUX / HABITATION

Montant de la transaction	Honoraires TTC *
Immeubles, maisons et appartements	
Vente inférieure à 500.000 €	2,75%
Entre 501.000 € et 750.000 €	2,50%
Entre 750.001 € et 1 000.000 €	2,25%
Entre 1 000.001 € et 1 500.000 €	2,00%
Au delà de 1 501.000 €	1,50%
Parking	Forfait de 2.500 €
Terrain à bâtir	7,00%

Estimation

Bien d'une surface < 150 m² = 280 € TTC

Bien d'une surface > 150 m² = 380 € TTC

A déduire des honoraires en cas de vente du bien

Expertise

Voir honoraires détaillés

Honoraires charge acquéreurs

Non détention de fonds

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Notre médiateur de la consommation :

Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX

Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>